Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902787-20260605-DE_2026_063-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SPEZET

Nombre de conseillers municipaux Afférents au conseil municipal :19

Nombre de conseillers municipaux en fonction : 19

Nombre de conseillers municipaux Qui ont assisté à la séance : 17

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 19

Date convocation : 29/05/2026
Date d'affichage de la convocation : 29/05/2026

2026-63

Séance du 5 juin 2026

L'an deux-mille-vingt-six et **le cinq juin à dix-neuf heures,** le Conseil Municipal de la Commune de Spézet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CLECH François, Maire.

17 Présents : LE CLECH François, DUIGOU Anne-Marie, GUIFFES Laurent, LOHÉAC Sandrine, SAUVAGE Yannick, VIRIQUE Anne-Marie, BOURVEAU Marlène, LE SCOUL Jean-Yves, CONAN Elisabeth, RANNOU Anthony, COTTY Dominique, JOUILLE Nicolas, MADEC Anaëlle, CITERIN Baptiste, LE MOAL Sylvie, HOUSSAIS Coline, COUTELLER Noël.

2 Absents excusés : EVERAERT Thierry (procuration à LE CLECH François) CONSTANTIEN Thibault (procuration à LE MOAL Sylvie)

Secrétaire de séance : DUIGOU Anne-Marie

Contrat canal : nouvelles modalités de financement et convention de délégation de mission de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes de Haute Cornouaille (CCHC)

Rapporteur François LE CLECH

Dans le cadre du **contrat canal 2025-2028**, approuvé par le conseil municipal le 13 mai 2025 (DE_2025_27), les communes riveraines de Haute Cornouaille et Cléden-Poher mènent un programme commun pour développer les activités touristiques, économiques et de loisirs autour du canal de Nantes à Brest.
Le projet de la **halte fluviale de Pont-Trifin** (Landeleau, Spézet et Cléden-Poher) vise à créer un pôle d'accueil et d'animation autour du canal. Les aménagements prévus comprennent notamment :

- Des activités nautiques ;
- Un espace d'information touristique ;
- Des équipements d'accueil pour les bateaux ;
- Des services pour cyclotouristes et pêcheurs ;
- Du mobilier et des équipements de confort.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902787-20260605-DE_2026_063-DE

À la suite de l'étude paysagère et du scénario retenu le 20 février 2026, la réhabilitation des sanitaires publics est abandonnée en raison de son coût trop élevé. Elle est remplacée par l'installation d'un bungalow sanitaire avec toilettes sèches.

Nouveau plan de financement prévisionnel

Le coût total de l'opération est estimé à **38 332,36 € HT**, réparti comme suit :

- Bungalow sanitaire : 32 223 € ;
- Table de pique-nique couverte : 1 700,10 € ;
- Arceaux vélos : 853,20 € ;
- Fontaine à eau : 1 159,58 € ;
- Raccordements eau et électricité : 2 396,48 €.

Le financement prévisionnel repose sur :

- l'ADEME : 16 908,40 € (44,11 %) ;
- Destination Cœur de Bretagne : 13 757,48 € (35,89 %) ;
- les communes de Spézet, Landeleau et Cléden-Poher : 2 555,49 € HT chacune (6,67 %).

Aménagements à réaliser sur le site de Pont Trifin

Budget prévisionnel initial			
Dépenses	**Montant TTC**	**Recettes**	**Montant TTC**
1 consigne bagage	2 700,00 €	Commune de Spézet (7 %)	3 147,00 €
1 box sécurisé pour 2 vélos	4 500,00 €	Commune de Landeleau (7 %)	3 147,00 €
Mise aux normes WC avec accès badge Région	40 000,00 €	Commune de Cléden-Poher (7 %)	3 147,00 €
		ADEME (55%)	25 960,00 €
		Destination Cœur de Bretagne (25 %)	11 799,00 €
TOTAL	47 200,00 €	TOTAL	47 200,00 €

Budget prévisionnel avec sanitaire modèle Saniter 1P6° Monopente			
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant HT**
1 table de pique-nique couverte	1 700,10 €	Commune de Spézet (6,67 %)	3 624,36 €
8 arceaux vélos	853,20 €	Commune de Landeleau (6,67 %)	3 624,36 €
Bungalow sanitaire avec accès badge Région	48 264,00 €	Commune de Cléden-Poher (6,67 %)	3 624,36 €
Raccordement eau	1 979,81 €	ADEME (44,11 %)	23 985,68 €
Raccordement électricité	416,67 €	Destination Cœur de Bretagne (35,89 %)	19 514,60 €
1 Fontaine à eau	1 159,58 €		
TOTAL	54 373,36 €	TOTAL	54 373,36 €



Budget prévisionnel avec sanitaire modèle Sanilight V5 Accessibilité PMR			
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant HT**
1 table de pique-nique couverte	1 700,10 €	Commune de Spézet (6,67 %)	2 555,83 €
8 arceaux vélos	853,20 €	Commune de Landeleau (6,67 %)	2 555,83 €
Bungalow sanitaire avec accès badge Région	32 223,00 €	Commune de Cléden-Poher (6,67 %)	2 555,83 €
Raccordement eau	1 979,81 €	ADEME (48,45 %)	18 571,00 €
Raccordement électricité	416,67 €	Destination Cœur de Bretagne (31,55 %)	12 093,86 €
1 Fontaine à eau	1 159,58 €		
TOTAL	38 332,36 €	TOTAL	38 332,35 €



Récap' aide ADEME :
1 table de pique-nique à 1700,10 € : 26 % de l'investissement éligible à 55 % (soit 243,11 € d'aide)
8 arceaux vélos à 853,20 : 100% de l'investissement éligible à 55 % (soit 469,26 € d'aide)
1 bungalow sanitaire : 100 % de l'investissement éligible à 55 % (soit 17 722 € d'aide)
1 fontaine à eau à 1159,58 : 100 % de l'investissement éligible à 100 % (soit 637 € d'aide)

Par ailleurs, la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la CCHC, approuvée par délibération n°2025_31 le 11 juin 2025, doit être revue à la demande du comptable public.

La nouvelle convention prévoit que :

- La CCHC assure la maîtrise d'ouvrage déléguée et perçoit les subventions ;
- Les dépenses engagées seront ensuite refacturées directement à la commune de Spézet ;

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902787-20260605-DE_2026_063-DE

- Les subventions seront reversées par la CCHC à la commune dans un délai de 30 jours ;
- Le coût de l'opération ne pourra dépasser 45 915,51 € TTC sans accord préalable de la commune ;
- Le FCTVA reviendra à la commune de Spézet, propriétaire des équipements ;
- Les communes de Landeleau et Cléden-Poher verseront chacune une participation de 2 555,49 € HT à Spézet.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'adopter une délibération modificative de la délibération n°2025-27 du 13 mai 2025 approuvant le nouveau plan de financement prévisionnel, sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées, les autres dispositions de la délibération demeurent inchangées.

Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant HT**
1 table de pique-nique couverte	1700,10 €	Commune de Spézet (6,67 %)	2 555,49 €
8 arceaux vélos	853,20 €	Commune de Landeleau (6,67 %)	2 555,49 €
Bungalow sanitaire	32 223 €	Commune de Cléden-Poher (6,67 %)	2 555,49 €
Raccordement eau	1 979,81 €	ADEME (44,11%)	16 908,40 €
Raccordement électricité	416,67 €	Destination Cœur de Bretagne (35,89 %)	13 757,48 €
1 fontaine à eau	1 159,58 €		
TOTAL	**38 332,36 €**	**TOTAL**	**38 332,36 €**

- D'abroger la délibération n°2025_31 du 11 juin 2025 relative à l'adoption de la précédente convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- D'approuver la nouvelle convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CCHC ;
- D'autoriser le maire à la signer la nouvelle convention.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

La secrétaire de séance, Le Maire,

Anne-Marie DUIGOU. François LE CLECH.

Le maire :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la mairie de Spézet
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être sais par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.